



École Mgr-Boucher,
Saint-Louis et Saint-Bruno

École Monseigneur-Boucher, Saint-Louis et Saint-Bruno



« Le conseil d'établissement prépare et adopte un rapport annuel contenant un bilan de ses activités et en transmet une copie à la commission scolaire »
(Réf. : L. I. P. article 82)

« Ceci est un outil suggéré pour la rédaction du rapport annuel. La production du rapport annuel est une obligation de la LIP le présent outil est un modèle en lien avec les fonctions et pouvoirs du CÉ qui peut inspirer et soutenir l'auteur du rapport. »

INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

En vertu des articles 82 et 110.4 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), le rapport annuel (RA) du conseil d'établissement dresse le bilan de ses activités en présentant notamment les décisions prises par le conseil en application de cette loi et les résultats obtenus au terme de ces activités.

Conformément à l'article 457.6 de la LIP, le ministre peut, par règlement, prévoir les renseignements que doit contenir le RA d'un conseil d'établissement ainsi que la forme de ce rapport. Les établissements visés doivent utiliser le présent gabarit.

En vertu de l'article 82 de la LIP, le conseil d'établissement transmet une copie de son RA au centre de services scolaire.

Présentation à la population

Conformément à l'article 83 de la LIP, le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que sert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité. Il est suggéré de déposer le rapport annuel sur la page Web de l'établissement.

Notes pour la rédaction

Les notes destinées à la personne responsable de la rédaction sont écrites en vert et en italique. Elles sont à supprimer au moment voulu. Les phrases débutant par un verbe à l'infinitif représentent des éléments prescrits dans le Règlement sur les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'un conseil d'établissement.

MESSAGE DE LA VICE-PRÉSIDENTE du conseil d'établissement

Chers parents et membres du personnel de nos 3 merveilleuses écoles,

Voici d'abord le portrait de nos écoles pour l'année 2022-2023 :

L'école de St-Bruno a accueilli 22 élèves. Le service de garde a accueilli 9 élèves réguliers et 10 sporadiques.

Pour sa part, l'école St-Louis de Kamouraska accueillait 51 élèves, dont 18 élèves réguliers et 31 sporadiques fréquentaient le service de garde.

De son côté, l'école Mgr-Boucher comptait cette année 233 élèves. Le service de garde accueillait pour sa part 133 élèves comme utilisateurs réguliers et 32 utilisateurs sporadiques.

Le conseil d'établissement est fier du travail accompli durant cette année. Le dynamisme, la créativité et la solidarité font partie des qualités qui caractérisent le personnel. Un sentiment de respect et de fierté règne dans l'établissement. Le personnel a exprimé sa volonté de s'engager pour relever le défi d'accroître la réussite des élèves en garantissant la reconnaissance et la promotion de la différence.

Merci aux enseignants, professionnels, éducateurs-éducatrices des services de garde, au personnel de soutien et à la direction d'avoir à cœur le bien-être de nos enfants. Merci pour votre travail acharné et votre dévouement à l'éducation de nos enfants. Vous avez été des modèles inspirants et des accompagnateurs bienveillants tout au long de cette année.

À vous chers parents, le conseil d'établissement vous remercie d'avoir été des partenaires précieux tout au long de cette année scolaire. Votre implication active dans la vie de l'école a grandement contribué à créer une atmosphère propice à l'épanouissement de nos élèves. Nous sommes profondément reconnaissants de votre engagement et de votre confiance en notre équipe éducative.

À tous, je vous souhaite un été ressourçant. Nous vous attendrons en grand nombre à notre assemblée générale en septembre prochain.

Daisy Lagacé, vice-présidente du conseil d'établissement École Mgr-Boucher, St-Louis et St-Bruno

Table des matières

| | |
|--|---|
| 1. Présentation du conseil d'établissement | 5 |
| 1.1 Liste des membres du conseil d'établissement..... | 5 |
| 2. Bilan des activités du conseil d'établissement | 5 |
| 2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement..... | 5 |
| 2.2 Activités réalisées et décisions prises..... | 6 |
| 2.3 Résultats obtenus..... | 8 |
| Annexes | 8 |

1. Présentation du conseil d'établissement

1.1 Liste des membres du conseil d'établissement

| Nom et prénom | Titre (ex. : parent, personnel scolaire et fonction au conseil) |
|--|--|
| Bossé, Mélissa | Parent et présidente |
| Lagacé, Daisy | Parent et vice-présidente |
| Martin, Amélie | Parent et représentante comité de parent |
| Caron, Véronique | Parent |
| Ouellet, Caroline | Parent |
| Dionne, Valérie | Parent |
| Landry, Chantal | Membre de la communauté |
| Langlais, Céline | Membre de la communauté |
| Blier, Mylène | Représentante du service de garde |
| Briand, Ariane et Castonguay, Claudie | Représentante du personnel professionnel |
| Lévesque, Geneviève | Représentante du personnel du soutien |
| Bissonnette, Charles et Lauzier, Camélia | Rep. personnel enseignant St-Bruno |
| Dionne, Catherine | Rep. personnel enseignant Kamouraska |
| Filion, Julie | Rep. personnel enseignant Mgr-Boucher |
| Pelletier, Chantal | Directrice |
| | |

2. Bilan des activités du conseil d'établissement

2.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

| Date (jour-mois-année) | Type de séance préciser : ordinaire, extraordinaire, sous-comité, etc. |
|---------------------------|---|
| 24 octobre 2022 | Rencontre ordinaire |
| 12 décembre 2022 | Rencontre ordinaire |
| 27 février 2023 | Rencontre ordinaire |
| 11 avril 2023 | Rencontre ordinaire |
| 23 mai 2023 | Rencontre ordinaire |
| 19 juin 2023 | Rencontre ordinaire |

2.2 Activités réalisées et décisions prises

Remplir le tableau des activités réalisées et des décisions prises en application de la LIP, principalement celles liées aux pouvoirs généraux attribués à un conseil d'établissement ainsi que celles liées aux services éducatifs, aux services extrascolaires et aux ressources matérielles et financières. Ajouter des commentaires s'il y a lieu.

| Sujets traités | Dates (Mois-année) | Actions réalisées (Ex. : adopté, approuvé, consultation effectuée, actualisation, etc.) | Commentaires (Précision, collaborateurs, ne s'applique pas, etc.) |
|---|---------------------------|---|---|
| Pouvoirs généraux | | | |
| Adoption du projet éducatif ¹ | Juin 2023 | Informé | Le travail sur le nouveau projet éducatif est débuté et les parents seront appelés à participer à un sondage. |
| Adoption du plan de lutte contre l'intimidation et la violence | Octobre 2022 Juin 2023 | Présentation et adoption Présentation et adoption | Analyse des résultats du plan d'action par madame Claudie Castonguay |
| Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité (ou règles de fonctionnement pour les centres) | Juin 2023 | Présentation et adoption | Code de vie |
| Approbation des contributions financières exigées | Mai 2023 | Présentation et adoption | Demande de participation financière et/ou participation à une campagne de financement |
| Établissement des principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe | Mai 2023 | Présentation et adoption de résolutions sur le sujet | |
| Approbation de la liste du matériel d'usage personnel | Mai 2023 | Présentation et adoption de résolutions sur le sujet | |
| Adoption des règles de fonctionnement des services de garde | Mai 2022 | Présentation et adoption | Pour 2023-2024 mai 2022 pour 2022-2023 |
| Avis auprès de la direction d'établissement (pouvoir d'initiative) ou du centre de services scolaire | | | Ne s'applique pas |
| Formation de comités (ex. : sous-comité sur un sujet en particulier) | | | Ne s'applique pas |
| Consultation sur la modification ou la révocation de l'acte d'établissement | Février 2023 | Consultation et demande d'information | M ^{me} Caroline Dufour nous a fait un suivi au sujet du nombre de classe par école. |
| Consultation sur les critères de sélection de la direction | Avril 2023 | Présentation, lecture et document rempli avec les membres | |
| Information aux parents et à la communauté des services éducatifs offerts et de leur qualité | Février 2023 | Présentation et adoption | Lors de la présentation de la grille-matières, certains points ont été soulevés à ce sujet |
| Transmission de documents à l'intention des parents | Avril 2023 | Présentation | Activités parascolaires |
| Pouvoirs liés aux services éducatifs | | | |

¹ D'autres pouvoirs sont également indiqués dans la LIP et le conseil d'établissement pourrait le mentionner dans la colonne des actions à réaliser.

| | | | |
|--|-------------------------------|--|---|
| Approbation des modalités d'application du régime pédagogique | | | |
| Consultation sur le choix des manuels scolaires et du matériel didactique, et des modalités de communication ayant pour but de renseigner les parents sur le cheminement scolaire de leur enfant | Mai 2023 | Adoption de résolutions sur le sujet | |
| Approbation de l'orientation générale en vue de l'enrichissement ou de l'adaptation des objectifs et contenus des programmes d'études | | | Ne s'applique pas |
| Approbation des conditions et modalités de l'intégration des activités ou contenus prescrits par le ministre (ex. : éducation à la sexualité) | | | |
| Approbation du temps alloué à chaque matière (grilles-matières) | Février 2023 | Présentation et adoption | |
| Approbation des activités éducatives nécessitant un changement (hors-horaire ou hors-école) | Tout au long de l'année 22-23 | Approuvé | |
| Approbation de la mise en œuvre des programmes de services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres) | Février 2023 | Présentation et adoption | Lors de la présentation de la grille-matières |
| Consultation des parents | Septembre | AGA | |
| Consultation obligatoire des élèves ou d'un groupe d'élèves | Avril 2023 | Présentation | Questionnaire intimidation 4 ^e -5 ^e -6 ^e année |
| Pouvoirs liés aux services extrascolaires | | | |
| Organisation des services extrascolaires (ex. : activités parascolaires) | Avril 2023 | Présentation | Activités parascolaires à Mgr-Boucher |
| Conclusion de contrats avec une personne ou un organisme | | | |
| Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles | | | |
| Approbation concernant l'utilisation des locaux et immeubles mis à la disposition de l'établissement | Février 2023 | Adoption et résolution | |
| Sollicitation ou réception de sommes d'argent (fonds à destination spéciale) | | | Ne s'applique pas |
| Adoption du budget annuel de l'établissement | Juin 2023 | Présentation et adoption de résolutions sur le sujet | |
| Autres activités réalisées (ex. : consultations, informations, projets spéciaux, etc.) | | | |
| | | | |
| | | | |

2.3 Résultats obtenus

Les décisions et les orientations prises lors des séances du Conseil d'établissement de l'acte d'établissement des écoles Mgr-Boucher, Saint-Louis et Saint-Bruno ont été faites selon les valeurs de notre Projet éducatif soit, le respect, l'autonomie et l'engagement, l'entraide et le bien-être.

Notre projet éducatif s'appuie sur le plan vers l'engagement et la réussite (PEVR) de notre CSS. Les enjeux, les orientations et les objectifs retenus favorisent la réussite de tous les élèves dans le principe de l'égalité des chances afin d'instruire, de socialiser et de qualifier.

Nous avons travaillé en étroite collaboration avec l'équipe-école, afin d'offrir aux élèves des milieux sains, sécuritaires et stimulants dans lesquels ils peuvent se développer. Nous essayons de répondre aux besoins des enfants de nos différentes communautés en leur offrant des services complémentaires.

Nous avons à cœur que les budgets des écoles soient utilisés de manière efficace afin de répondre aux besoins des élèves de nos milieux. La direction nous en informe à quelques reprises durant l'année.

Nous prenons soin d'autoriser les activités et sorties spéciales qui sont offertes aux élèves de nos trois milieux. Cela leur permet ainsi de leur faire vivre diverses activités pédagogiques, culturelles et sociales pour enrichir leur parcours scolaire.

Annexes

Ajouter une ou plusieurs annexes contenant tout document que le conseil d'établissement juge pertinent pour compléter l'information de son RA.